

M. Lalonde: Je pourrais répondre très brièvement à la question, madame le Président. Nous n'avons jamais reçu la lettre en question. Je soupçonne la personne en cause d'avoir appelé les journalistes avant de me faire parvenir sa lettre.

Une voix: Il l'a confiée au service postal.

M. Lalonde: Je puis répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Il semble que ce monsieur soit un courtier en valeurs, mais s'il était compétent il aurait déjà pris contact avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou du Québec s'il avait des renseignements à leur communiquer et il leur aurait demandé de faire enquête.

Une voix: Vous vous en fichez bien.

M. Lalonde: S'il a la moindre preuve, c'est de cette façon qu'il devrait procéder. Comme mon collègue a déjà travaillé dans le domaine des placements en valeurs mobilières, il sait certainement que c'est de cette façon que les choses se font. C'est précisément la raison d'être des commissions des valeurs mobilières des gouvernements provinciaux d'enquêter sur ce genre d'accusation.

M. Clark: Que cachez-vous, Marc?

M. Lalonde: Pour ce qui est du prix global du marché, le député sait, et je lui rappelle que les associés de son ancienne entreprise l'ont déjà déclaré publiquement, que Petro-Canada a payé un prix raisonnable pour les deux parties en cause compte tenu des circonstances. J'invite mon collègue à téléphoner à ses anciens associés et à leur demander leur avis au lieu de se renseigner auprès d'un individu qui semble plus pressé d'écrire aux journaux qu'à mon ministère.

M. Wilson: Madame le Président, je pourrais signaler que d'autres personnes sérieuses qui travaillent dans le domaine des placements en valeurs mobilières auraient dit que si on l'appliquait de cette façon la politique de canadianisation coûterait les yeux de la tête aux contribuables. J'ai travaillé dans le domaine des placements en valeurs mobilières, madame le Président, et j'ai participé à un certain nombre de transactions semblables à celles-là. Chaque fois qu'il y a eu des fuites, moi-même ou les autres personnes qui s'occupaient de la transaction sommes intervenues rapidement pour découvrir la provenance de ces fuites et faire en sorte qu'elles ne se répètent pas. Le ministre ne semble ni inquiet ni pressé.

● (1440)

Mme le Président: A l'ordre. Le député avait l'habitude de poser des questions beaucoup plus courtes.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je crains qu'il ne suive le mauvais exemple de certains députés des deux côtés de la Chambre. Il peut maintenant poser une brève question.

M. Wilson: Madame le Président, il s'agit d'une question importante. Je tente de la faire comprendre au ministre qui est décidément peu pressé.

Étant donné que la prime en dollars est de 700 millions plus élevée que le prix en septembre, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pris aucune mesure pour savoir où se sont produites ces fuites?

M. Lalonde: Madame le Président, je rappelle au député tout d'abord que la prime payée lorsque le marché a été conclu était proportionnellement moins élevée que celles qui ont été

versées dans les prises en charge effectuées un peu partout en Amérique du Nord l'an dernier. Mon collègue devrait savoir que la différence était d'environ 37 p. 100 contre 56 ou 57 p. 100 en moyenne dans le secteur privé.

Quant à l'autre question que mon ami a soulevée, je répète que je l'invite lui-même et tous ceux qui auraient des preuves ou des indices quelconques que des irrégularités ont eu lieu, à me les signaler, et je me ferai un plaisir de les communiquer à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou du Québec . . .

M. Clark: Vraiment?

M. Lalonde: . . . ou à s'adresser directement à ces commissions. Comme mon collègue le sait, pour avoir œuvré dans le secteur des investissements, la loi confie aux commissions des valeurs mobilières le soin d'enquêter sur ces questions.

M. Clark: Mais c'est vous qui êtes responsable de Petro-Canada.

M. Lalonde: C'est ce que prévoit la loi dans notre pays.

M. Beatty: C'est vous qui en êtes responsable.

M. Lalonde: Ce sont ces organismes qui sont chargés de faire les enquêtes. Entre temps, je ne pense pas qu'il soit très responsable de porter des accusations sans preuve comme mon collègue l'a fait.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA SASKATCHEWAN

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. M. Robert Blair qui vient de présenter à la Chambre, par l'intermédiaire d'un de ses collègues libéraux une résolution qui lui est favorable, était en mauvaise compagnie hier; il a pris la parole devant les membres de l'Association libérale de Toronto. Il a dit que sa compagnie, la société Nova, devrait réduire sa production de pétrole en Saskatchewan pour la bonne raison qu'elle perd actuellement \$1 par baril de pétrole produit dans cette province à cause du nouveau programme énergétique du ministre, et qu'elle n'a pas assez d'argent pour couvrir les frais de production de 50,000 barils de brut par jour, à cause du programme également. Il a déclaré que si les provinces et le gouvernement fédéral n'arrivaient pas à s'entendre d'ici avril ou mai, il devrait suivre le conseil de son comptable et fermer les portes de son exploitation. Dans ce cas, le Canada devra dépenser 400 millions de dollars de plus par an pour subventionner les importations de brut.

Je rappelle au ministre qu'il ne s'agit pas en l'occurrence du gouvernement de l'Alberta, et je ne veux donc pas l'entendre prétexter fallacieusement que l'Alberta ne veut pas négocier. Le ministre a-t-il entamé des négociations avec le gouvernement de la Saskatchewan—avec ses amis du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan—afin de résoudre ce problème des prix dans cette province, où la production d'huile lourde et de pétrole pourrait diminuer? Si le ministre a entamé de telles discussions, à quel stade en sont-elles et quand le ministre prévoit-il en arriver à une solution susceptible d'éviter au Canada d'avoir à payer cet énorme coût additionnel?